



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Service Qualité de l'Information Médicale (SQIM)

Réunion DCI, 23 janvier 2006

1. L'équipe SQIM

- Isabelle Anglade (chef de projet)
- Marie Casanova (adjoint chef de service)
- Marie Erbault (chef de projet)
- Laetitia Granelet (assistante)
- Djamila Guenfoudi (assistante)
- Carole Micheneau (chef de projet)
- Hervé Nabarette (chef de service)
- Bientôt un nouveau chef de projet...

2. Domaines d'activité

- Démarches d'évaluation/qualité Information médicale
- Démarches d'évaluation/qualité Organisations de soins
- Suivi des projets financés dans le cadre de l'ex-FOPIM
- Participation aux projets de communication/ diffusion SMRI, ALD, fiches BUM

1. Certification de la visite médicale

- Loi de réforme assurance maladie 13 août 2004, une mise en application de la charte signée entre le LEEM et le CEPS, les acteurs certifiés = les laboratoires, le client direct de la VM=le médecin
- Le référentiel développé : une certification proche de ISO 9000
- Échéance : octobre 2006 (optimiste)

2. Certification des logiciels d'aide à la prescription

- Loi de réforme de l'assurance maladie, guider le marché (les éditeurs) vers le « bon logiciel d'aide à la prescription », les objets certifiés = les LAP, le client direct du LAP= le médecin
- Un référentiel privilégiant les fonctionnalités logicielles (ex : contre-indications)
- Échéance : premier semestre 2007

3. Certification des sites Internet

- Loi de réforme assurance maladie, les objets certifiés = les sites, le client direct du site=le patient internaute
- Une certification au sens strict difficilement envisageable, une réflexion sur un « fléchage des sites » et sur une recommandation pour les patients internautes
- Échéance : non déterminée

1. Référentiel d'évaluation des centres de santé

- Le commanditaire : les gestionnaires de centres de santé. La philosophie : un référentiel pour une démarche qualité interne
- Le référentiel : « un petit manuel d'accréditation ». Une expérimentation en cours (23 centres)
- Échéance de fin de projet : juillet 2006

2. Évaluation des centres labellisés maladies rares

- Le commanditaire : dans le cadre du plan Maladies rares, DHOS+DGS. La philosophie : une évaluation pour valider que les centres labellisés remplissent bien leurs missions
- Le référentiel : des critères d'évaluation des missions confiées aux centres
- Échéance février 2006 ; transfert au service Certification des établissements de santé pour évaluation externe

3. Référentiel d'évaluation des comités de protection des personnes

- La Loi de santé publique du 9 août 2004, HAS chargée de réaliser un référentiel d'évaluation des CPP. La philosophie : promouvoir un fonctionnement homogène des CPP
- Le référentiel : définition de « bonnes pratiques » (processus), puis critères de qualité
- Échéance octobre 2006

1. Les projets financés

- Haute autorité reprend les attributions du FOPIM pour la promotion de l'information médicale et médico-économique. Fonction de ce fonds : développer une information indépendante sur le médicament à l'attention des professionnels de santé. 11 projets. La moitié : subvention de revues médicales et pharmaceutiques. + financement d'études, sites Internet thématiques, logiciels informatiques

2. Exemples

- Revue Médecine (John Libbey) : revue mensuelle de FMC, axée sur les produits de santé et les stratégies thérapeutiques (« revue médicale indépendante »)
- Logiciel APIMA : module logiciel permettant la prescription en DC et renseignant notamment sur les SMR, ASMR, contre-indications, interactions

3. Synergie avec les missions d'information médicale

- Ex : Diffusion d'information
- Ex : Exploitation raccrocher à des projets

1. Déremboursement des médicaments à SMRI

- Deuxième vague de déremboursement mars 2006 pour des médicaments à SMRI. Rendre plus compréhensible et plus acceptable le déremboursement.

2. Référentiels ALD

- Problématique ALD : critères pour entrer en ALD + référentiel de prise en charge ALD + projet d'une fiche patient (pourquoi ce référentiel? Quel contenu?). Deux référentiels pour le MEDEC.

3. Fiches Bon usage médicament

- Mettre à disposition des prescripteurs, au moment du lancement d'un nouveau médicament remboursable (ou nouvelle indication), une information HAS, provenant de l'avis de la Commission de transparence. Aider le prescripteur dans sa décision de prescrire ou non le nouveau médicament. Deux fiches pour le MEDEC